EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9

GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Pascal GENET, Danièle GUILLAUME et Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

Vous sont soumises ci-joint plusieurs garanties d’emprunts à des organismes de logement social, dont vous trouverez toutes les caractéristiques dans le tableau ci-joint.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d’émettre un avis favorable à ces garanties d’emprunt et d’autoriser M. le Maire à signer les conventions d’usage.

Pour information, vous trouverez ci-joint, un état retraçant les Garanties accordées depuis le 1er janvier 2010.

DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

ORGANISMES DEMANDEURS ET OBJET	MONTANT DE LA GARANTIE DEMANDEE (en euros)	ORGANISMES PRETEURS ET CONDITIONS DU PRÊT
LOGIDOME Résidentialisation de St Jacques III 652 logements, rues Ribot, Liondards, Mallet, Rissler et Bd W Churchill	1 300 000,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 15 ans - Taux annuel de progressivité : 0 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,05 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PLAI
AUVERGNE HABITAT Réhabilitation de 136 logements Rue Alphonse Daudet	999 900,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 20 ans - Taux annuel de progressivité : 0 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,85 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PRUAS
AUVERGNE HABITAT Réhabilitation de 136 logements Rue Alphonse Daudet	1 632 000,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 15 ans - Taux annuel de progressivité : 0 % - Taux d'intérêts fixe : 1,90 % - Amortissement : naturel - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt ECO PRÊT PEPR
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Construction de 11 logements collectifs Rue Cuvier	922 649,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 40 ans - Taux annuel de progressivité : 0,50 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,85 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PLUS
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Construction de 11 logements collectifs Rue Cuvier	345 990,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 50 ans - Taux annuel de progressivité : 0,50 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,85 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PLUS FONCIER
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Construction de 11 logements collectifs Rue Cuvier	203 027,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 40 ans - Taux annuel de progressivité : 0,50 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,05 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PLAI
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Construction de 11 logements collectifs Rue Cuvier	79 653,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 50 ans - Taux annuel de progressivité : 0,50 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,05 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt PLAI FONCIER
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Réhabilitation de 70 logements individuels Le Hameau de la Pradelle	840 000,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 15 ans - Taux annuel de progressivité : 0 % - Taux d'intérêts fixe : 1,95 % - Amortissement : naturel - Garantie de la ville : 100% - Type de prêt : Prêt ECO PRÊT PEPR
Montant total des demandes	6 323 219,00	

DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

ORGANISMES DEMANDEURS ET OBJET	MONTANT DE LA GARANTIE DEMANDEE (en euros)	ORGANISMES PRETEURS ET CONDITIONS DU PRÊT
Demandes de garanties précédemmment accordées en Conseil Municipal du 17 décembre 2009 avec des caractéristiques différentes		
LOGIDOME Acquisition Amélioration de 8 logements 23 rue de l'Union Soviétique	262 944,00	**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS** - Durée de l'amortissement : 30 ans - Taux annuel de progressivité : 0 % - Taux d'intérêts actuariel annuel : 1,05 % - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de l'évolution du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% - Garantie de la ville : 100 % - Type de prêt : Prêt PLAI **Caractéristiques modifiées** : - le montant de l'emprunt est de 262 944 € au lieu de 270 000 € - la durée du prêt est ramenée à 30 ans au lieu de 40ans

D.FI.A. Finances

GARANTIES D'EMPRUNTS 2010

Organismes bénéficiaires	Opérations 2010	Montant du projet	CONSTRUCTIONS NOUVELLES		RENOVATION DE LOGEMENTS		AUTRES	Date de délibération
			Nombre de logements	Montant garanti	Nombre de logements	Montant garanti	Montant garanti	
CENTRE JEAN PERRIN	Mise aux normes des bâtiments plan Hôpital 2012	30 000 000,00					1 500 000,00	12 février 2010
Total CENTRE JEAN PERRIN Garanties précédemment accordées		30 000 000,00	0	0,00	0	0,00	1 500 000,00	
Total CENTRE JEAN PERRIN Demandes de garanties encours		0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	
AUVERGNE HABITAT	Réhabilitation rue Alphonse Daudet	3 569 920,00			136	2 631 900,00		En cours
Total AUVERGNE HABITAT Garanties précédemment accordées								
Total AUVERGNE HABITAT Demandes de garanties encours		3 569 920,00	0	0,00	136	2 631 900,00	0,00	
LOGIDÔME	Construction Boulevard Joseph Girod	750 000,00	4	750 000,00				12 février 2010
LOGIDÔME	Acquisition en VEFA Doimaine des Arts	3 496 396,00	29	2 380 000,00				12 février 2010
LOGIDÔME	Construction Boulevard Joseph Girod	8 704 406,00	53	6 300 000,00				12 février 2010
LOGIDÔME	Résidentialisation St Jacques	3 258 539,00			652	1 300 000,00		En cours

D.FI.A. Finances

GARANTIES D'EMPRUNTS 2010

Organismes bénéficiaires	Opérations 2010	Montant du projet	CONSTRUCTIONS NOUVELLES		RENOVATION DE LOGEMENTS		AUTRES	Date de délibération
			Nombre de logements	Montant garanti	Nombre de logements	Montant garanti	Montant garanti	
LOGIDÔME	Amélioration rue de l'Union Soviétique	493 976,00			8	262 944,00		En cours (annule et remplace la délibération du 17/12/2009)
Total LOGIDÔME Garanties précédemment accordées		12 950 802,00	86	9 430 000,00	0	0,00	0,00	
Total LOGIDÔME Demandes de garanties en cours		3 752 515,00	0	0,00	660	1 562 944,00	0,00	
OPHIS	Construction Ilôt des Jacobins	6 700 000,00	47	6 700 000,00				12 février 2010
OPHIS	Acquisition amélioration 2 impasse Crèvecoeur	320 000,00			2	320 000,00		12 février 2010
OPHIS	Acquisition amélioration impasse de la Gravière	75 000,00			1	75 000,00		12 février 2010
OPHIS	Acquisition amélioration Ilôt des Jacobins	120 000,00			1	120 000,00		12 février 2010
OPHIS	Construction résidence pour handicapés	2 609 174,00	Foyer Bréchard	60 000,00				12 février 2010
Total OPHIS Garanties précédemment accordées		9 824 174,00	47	6 760 000,00	4	515 000,00	0,00	
Total OPHIS Demandes de garanties en cours								

D.FI.A. Finances

GARANTIES D'EMPRUNTS 2010

Organismes bénéficiaires	Opérations 2010	Montant du projet	CONSTRUCTIONS NOUVELLES		RENOVATION DE LOGEMENTS		AUTRES	Date de délibération
			Nombre de logements	Montant garanti	Nombre de logements	Montant garanti	Montant garanti	
HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS	Construction rue Cuvier	2 095 701,00	11	1 551 319,00				En cours
HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS	Réhabilitation Le Hameau de la Pradelle	840 000,00			70	840 000,00		En cours
Total HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Garanties précédemment accordées								
Total HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS Demandes de garanties en cours		2 935 701,00	11	1 551 319,00	70	840 000,00	0,00	
TOTAL GENERAL PAR NATURE DE GARANTIE Garanties précédemment accordées		52 774 976,00	133	16 190 000,00	4	515 000,00	1 500 000,00	
TOTAL GENERAL PAR NATURE DE GARANTIE Demandes de garanties en cours		**10 258 136,00**	**11**	**1 551 319,00**	**866**	**5 034 844,00**	**0,00**	
TOTAL GENERAL DES MONTANTS GARANTIS Garanties précédemment accordées				18 205 000,00				
TOTAL GENERAL DES MONTANTS GARANTIS Demandes de garanties en cours				**6 586 163,00**				

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 avril 2010.

Délibération publiée le 26 avril 2010.
Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 A
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 1 300 000 euros (UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 300 000 euros (UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS), souscrit par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI est destiné à financer les travaux de résidentialisation de 652 logements, St-Jacques III, rues Ribot, Liondards, Mallet, Rissler et boulevard W. Churchill, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt**	: 1 300 000 euros
- **Durée totale du prêt**	: 15 ans
- **Périodicité des échéances**	: annuelle
- **Index**	: Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel**	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- **Taux annuel de progressivité**	: 0%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance**	: en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 B
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 999 900 euros (NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 999 900 euros (NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PRUAS est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 136 logements, rue Alphonse Daudet, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt**	: 999 900 euros
- **Durée totale du prêt**	: 20 ans
- **Périodicité des échéances**	: annuelle
- **Index**	: Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel**	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb
- **Taux annuel de progressivité**	: 0%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance**	: en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 C
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 1 632 000 euros (UN MILLION SIX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 632 000 euros (UN MILLION SIX CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt ECO PRÊT PEPR est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 136 logements, rue Alphonse Daudet, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt** : 1 632 000 euros
- **Durée totale du prêt** : 15 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux d'intérêt fixe de 1,90 %
- **Taux annuel de progressivité** : 0%
- **Amortissement** : amortissement naturel

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. AUVERGNE HABITAT** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 D
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 922 649 euros (NEUF CENT VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE NEUF EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 922 649 euros (NEUF CENT VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE NEUF EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS est destiné à financer les travaux de construction de 11 logements collectifs, rue Cuvier, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt** : 922 649 euros
- **Durée totale du prêt** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : 0,50%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 E
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 345 990 euros (TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 345 990 euros (TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS FONCIER est destiné à financer les travaux de construction de 11 logements collectifs, rue Cuvier, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt**	: 345 990 euros
- **Durée totale du prêt**	: 50 ans
- **Périodicité des échéances**	: annuelle
- **Index**	: Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel**	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- **Taux annuel de progressivité**	: 0,50%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance**	: en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 F
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 203 027 euros (DEUX CENT TROIS MILLE VINGT SEPT EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 203 027 euros (DEUX CENT TROIS MILLE VINGT SEPT EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI est destiné à financer les travaux de construction de 11 logements collectifs, rue Cuvier, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt** : 203 027 euros
- **Durée totale du prêt** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : 0,50%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 G
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 79 653 euros (SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 79 653 euros (SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI FONCIER est destiné à financer les travaux de construction de 11 logements collectifs, rue Cuvier, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt** : 79 653 euros
- **Durée totale du prêt** : 50 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : 0,50%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 H
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 840 000 euros (HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 840 000 euros (HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS), souscrit par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt ECO PRÊT PEPR est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 70 logements individuels, Le Hameau de la Pradelle, à CLERMONT-FERRAND.

Article 2 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt** : 840 000 euros
- **Durée totale du prêt** : 15 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux d'intérêt fixe de 1,95 %
- **Taux annuel de progressivité** : 0%
- **Amortissement** : amortissement naturel

Article 3 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **la S.A. D'H.L.M. SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9 I
GARANTIES D'EMPRUNT

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Bruno SLAMA, Pascal GENET, ne prennent pas part au vote.

La parole est à M. le Maire pour la lecture de son rapport

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt de 262 944 euros (DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS),

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article 2298 du code Civil;

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1er - Compte tenu de la modification relative au montant du prêt à contracter, de la modification de la durée du prêt, pour l'opération d'acquisition amélioration de 8 logements, 23 rue de l'Union Soviétique, à CLERMONT-FERRAND, la délibération initiale prise par le Conseil Municipal du 17 décembre 2009 est rapportée.

Article 2 - L'assemblée délibérante de la Commune de CLERMONT-FERRAND accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 262 944 euros (DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS), souscrit par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI est destiné à financer les travaux d'acquisition amélioration de 8 logements, 23 rue de l'Union Soviétique, à CLERMONT-FERRAND.

Article 3 - **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt**	: 262 944 euros
- **Durée totale du prêt**	: 30 ans
- **Périodicité des échéances**	: annuelle
- **Index**	: Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel**	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- **Taux annuel de progressivité**	: 0%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance**	: en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 4 - **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de CLERMONT-FERRAND s'engage à se substituer à **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de CLERMONT-FERRAND, avec faculté d'être représenté par M.Alain BARDOT, Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et **LOGIDÔME / O.P.H. DE CLERMONT-FERRAND** et à signer la convention qui accompagne cette demande.

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 26 avril 2010.
Délibération publiée le 26 avril 2010.

Le Maire,
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT